

# Compte-rendu de la Commission de Quartier

**Saint-Simon**

**Le 26 janvier 2022 à 18h**

*Lieu : en visioconférence*

*Participation : 50 personnes*

*Parité hommes / femmes : non renseigné*

*Élu présent :*

**Madame Nina OCHOA** : Conseillère municipale déléguée en charge de la vie étudiante et de la prévention médico éducative

Maire de Quartier 6.4 – Saint Simon / Lafourguette / Oncopole (Secteur Toulouse Ouest)

*Services municipaux présents :*

Directeur	Pôle Territorial Sud
Chef de Service / Service du patrimoine scolaire	Direction de l'Éducation
Technicien référent / Territoire Sud	Direction des Jardins et des Espaces Verts
Chef de Service Territoire Toulouse Ouest	Direction de l'animation socioculturelle
Responsable Équipements Bordeblanche et St-Simon	Direction de l'animation socioculturelle
Chargé de Secteur Ouest	Direction de l'action territoriale
Adjointe au Chargé de Secteur Ouest	Direction de l'action territoriale
Référente de Quartier 6.4	Direction de l'action territoriale

## Ordre du jour :

- 1) Zoom sur la Commission de Quartier
- 2) Réhabilitation de l'école Paul Bert
- 3) Nouveau groupe scolaire à St-Simon
- 4) Projet Idéfix : Végétalisation du quartier
- 5) Projet Gymnase Guilhermy
- 6) Travaux et aménagements du Pôle Territorial Sud
- 7) Questions diverses

Mme OCHOA remercie les habitants du quartier de leur participation et présente l'ordre du jour. Mme OCHOA souligne la particularité de cette commission organisée pour la 1ère fois en visioconférence.

### **1) Zoom sur la Commission de Quartier (cf. diaporama)**

Présentation du Chargé de Secteur.

Un rappel des règles à suivre est fait à l'ensemble des participants afin d'éviter les interférences et de contribuer au confort d'écoute de chacun durant la visioconférence.

### **2) Réhabilitation de l'école Paul Bert (cf. Diaporama)**

Présentation par la Direction de l'Animation Socioculturelle.

#### **\* Réhabilitation de l'école Paul Bert :**

Les priorités ont été définies en fonction des besoins recueillis auprès des acteurs associatifs portant des activités socioculturelles. Ces besoins ont été récoltés par un cabinet missionné.

Salles proposées : musique (pratique collective et individuelle), théâtre, danse, arts plastiques.

Elles seront adaptées aux pratiques mais conserveront un caractère polyvalent. Un ascenseur est également prévu.

Le présent projet de réhabilitation concernera le grand bâtiment. Cette option a été choisie pour proposer des conditions de pratiques améliorées. L'organisation du bâtiment sera pensée pour en permettre un usage autonome pour les structures qui bénéficieront de créneaux d'utilisation.

Le budget de la réhabilitation est de 2,3 millions d'euros.

En complément :

#### Orientations de base

- conservation et valorisation du site,
- la prise en compte des besoins du quartier,

- la réhabilitation d'un marqueur patrimonial du quartier.

#### Axes opérationnels du programme

- la conservation et valorisation du bâti de façade rue Réguelongue (qui incarne l'image patrimoniale du site),
- la mise aux normes du bâtiment (sécurité, réseaux, accessibilité...),
- l'adaptation des locaux aux pratiques auxquelles ils seront dédiés dans un souci de confort d'usage et de cohabitation de ces pratiques,
- l'enlèvement du bloc sanitaire actuel et du préau, et la transformation de l'ancienne cantine en préau avec conservation de sa structure charpente de façade.

#### Échanges :

Une dizaine de structures, présentes et proposant déjà des activités sur le quartier, ont été sollicitées pour définir leurs besoins lors de l'élaboration du projet.

Lorsque le projet sera plus avancé, il sera proposé d'autres visuels pour présenter le devenir du bâtiment.

L'objectif est de conserver les arbres existants associés à la dimension patrimoniale du site et des études sont en cours.

La rénovation des bâtiments annexes pourrait être envisagée dans une autre phase de programmation.

### **3) Nouveau groupe scolaire à St-Simon (Cf. Diaporama)**

#### Présentation par la Direction de l'Éducation.

La maison sera conservée et les locaux accueilleront l'école.

Le site sera arboré avec une végétalisation renforcée, des îlots de fraîcheur, et une climatisation des réfectoires, des dortoirs et des salles de jeux.

L'impact environnemental du groupe scolaire sera limité pour ce bâtiment qui sera vertueux et qui ira au-delà de la réglementation.

#### Échanges :

Proposer une toiture mono-pente est un choix architectural qui a été fait par l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate. L'intégration du bâtiment dans son environnement au regard de l'aménagement du quartier est une donnée du programme et elle a été prise en compte par le projet en conservant notamment la maison qui est présente sur la parcelle.

Il n'est pas prévu de recouvrir intégralement la toiture du bâtiment, sachant que le bâtiment est très vertueux et que les besoins en photovoltaïque seront plus limités.

Concernant le parvis de l'école actuelle, cette parcelle restera une parcelle municipale et aucun projet n'est à ce jour identifié.

Un local vélo sera réalisé au rez de chaussée de la maison conservée et sera en lien direct avec le parvis de l'école. Il sera par ailleurs positionné sur le parvis des racks à vélo qui permettront aux parents de déposer les vélos le temps d'amener les enfants dans l'école.

Date prévisionnelle de début des travaux: été 2022.

Dans la continuité des réunions de travail et de présentation que nous avons eu avec les directions école et CLAE, une réunion de présentation du projet aura lieu d'ici la fin de l'année scolaire à des-

tination des parents d'élèves élus. Cette réunion se tiendra en présence de Mme Lalane de Laubardère et de Mme Ochoa.

L'accès des engins se fera par la nouvelle voie, rue Maffre.

La surface utile sera de 1400m<sup>2</sup> pour la maternelle et de 1750m<sup>2</sup> pour l'élémentaire.

Concernant la consultation des associations sur le projet, le travail se fait en lien avec les écoles et se base sur le référentiel école qui est un document partagé et validé par les professionnels de l'éducation.

### **Intervention de M.SERP**

Toulouse Métropole Habitat

- Démarche des jardins partagés du Clos de Monlong : suite à un appel à projet « Perfecto 2020 », réaalisation d'un espace vivant partagé au sein de la résidence : espaces verts favorisant la bio-diversité. Jardins privatifs ouverts aux résidents.

Inauguration au printemps ouverte aux habitants intéressés.

- Résidence Tucaut : suite à l'incendie criminel d'un garage souterrain au mois de décembre 2021, TMH a réalisé les travaux et sécurisé la zone. TMH reste vigilant concernant la sécurité de ses résidences et de ses locataires.

TMH compte environ 20 000 logements soit 40 000 personnes logées, avec de nouveaux projets de construction et en favorisant l'accès à la propriété.( prêt à taux zéro).

### **Échanges :**

Pour connaître les tarifs de location ou d'acquisition des parkings, il faut se rapprocher de l'agence Centre en charge du secteur de Guilhermy.

La résidence « Clos de Monlong » se situe au 39 rue Dhuoda.

Il n'y a pas d'obligation de prendre un parking pour le locataire, ce qui peut générer du stationnement difficile sur le secteur.

La possibilité de louer un parking à un tarif attractif sera soumise pour étude aux services afin d'éviter de laisser des parkings vides. Un retour sera fait sur la faisabilité.

## **4) Projet IDEFIX / Végétalisation du quartier (Cf. Diaporama)**

Mme OCHOA souligne l'effort de la Direction des Jardins et des Espaces Verts concernant le programme dense de plantation d'arbres sur le quartier et remercie le collectif des habitants qui a participé au projet.

### **Présentation par la Direction de Jardins et des Espaces Verts.**

Sur les 202 arbres proposés sur les parties "en pleine terre" par le collectif, 114 seront plantés d'ici avril 2022, sous réserve qu'il n'y ait pas de réseaux souterrains.

Sur les 35 arbres proposés sur les parties minérales par le collectif, 23 seront plantés à partir de 2023, sous réserve qu'il n'y ait pas de réseaux souterrains, et que le Pôle Territorial Sud soit en capacité de débitumiser les parcelles identifiées.

Explications :

- La densité d'arbres évalué par le collectif sur certaines zones était surévaluée, ce qui n'aurait pas permis un développement optimal des végétaux,
- Certaines zones font l'objet de projet d'aménagement par le Pôle Territorial Sud. Il est à noter que sur ces futurs aménagements des plantations seront réalisables à posteriori,
- Certaines parcelles sont privées ou sont en cours d'acquisition par des riverains et ne permettent pas la plantation d'arbres.

Échanges :

Les arbres seront arrosés en moyenne 14 fois par an, la fréquence varie selon les aléas climatiques : plus d'arrosage en été et moins en hiver. Lors de la plantation d'un arbre, 100 litres d'eau sont nécessaires.

Un plan précis sera fourni une fois les plantations terminées (avril 2022).

Il est tout à fait possible de planter les arbres dans le cadre d'un projet pédagogique scolaire : voir avec la Direction de l'Éducation.

Il n'y a pas de projet de parc mais le Pôle territorial Sud dans le cadre de ses aménagements favorisera les espaces verts.

Les arbres choisis pour les plantations sont des essences locales et champêtres : charme, érable, gleditsia, ligestroemia.

Concernant les arbres sur les propriétés privées et pour chaque projet de construction, une étude phytosanitaire est obligatoire avec conservation des arbres notoires pour le permis de construire. Secteur Deldi/ Renard, une coulée verte est prévue pour les piétons et les cycles avec plantations d'arbres pour créer une micro-forêt.

## **5) Projet Gymnase Guilhermy (Cf. Diaporama)**

Présentation par Mme OCHOA.

Il sera implanté à proximité du collège, pour une livraison prévue mi-2025.

Le coût de cette installation est compris dans l'enveloppe globale qui intègre également la création du bloc sanitaire et des vestiaires du stade Sarcos.

Le modèle du gymnase choisi est standard : capacité de 4 terrains de badminton en longueur.

Configuration d'un terrain de handball et de basket.

Échanges:

Un parking près du gymnase est prévu.

Le prolongement de la piste cyclable est prévu depuis le collège, le gymnase jusqu'à la Ramée. Une voie douce permettra de relier le centre de St-Simon au collège et au gymnase Guilhermy.

La piste d'athlétisme est propre au collège. Les habitants expriment le besoin d'une piste sur le quartier.

Même fonctionnement pour l'attribution des créneaux que pour les autres installations sportives : scolaires, associations du quartier.

La rénovation du Skate-Park est prévue avec une autre enveloppe budgétaire.

La collectivité a fait le choix de ce terrain car la création du gymnase était prioritaire et la réserve foncière disponible. L'entreprise COUGNAUD ne souhaite pas vendre son terrain.

Actuellement, il n'est pas prévu de gymnase au collège St-Simon.

## **6) Travaux et aménagements du Pôle Territorial Sud (Cf. Diaporama)**

Présentation par le Pôle Territorial Sud.

A titre indicatif, REV = Réseau Express Vélo

Changement de vitesse à 50 tout le long du boulevard Eisenhower : le boulevard est une voie à limitation à 70 km/h de part sa configuration et qui est réglementée à 50 km/h à l'approche des carrefours. La création de nouveaux carrefours et la mise en 2x2 voies étant à l'étude, la réglementation totale à 50 km/h sera envisagée à l'issue des travaux afin de prendre en compte tout le linéaire et harmoniser la réglementation. En complément, la limitation de la section entre Lestang et Ourliac, au droit du collège est totalement limitée à 50 km/h.

Mise en place de mobilier urbain au collège Guilhermy : le mobilier urbain qui sera installé dans le cadre des travaux sera le mobilier standard Toulouse Métropole comme sur les aménagements réalisés par la métropole. Le détail du mobilier pourra être fourni avec les plans d'aménagements sachant qu'il est possible, à l'issue des travaux, de compléter le mobilier au regard des usages et des incivilités constatés.

Le rond-Point à Guilhermy est franchissable afin de faciliter la giration et le passage des bus. Il n'est pas possible de mettre du mobilier urbain sur ce rond-point pour interdire le stationnement suite au manque de civisme de certains automobilistes. Possibilité aux heures d'école de se garer sur le parking d'Appartcity pour la dépose des enfants.

Partie du chemin Basso-Combo proche de l'école en sens unique : s'agissant de la nouvelle voie NXP en cours de travaux, elle sera en double sens de circulation. Une ligne de bus passera également sur cette voie.

Rue Camille Muffat : le stationnement en double file et le stationnement sur le passage piétons ne facilitent pas la collecte des colonnes enterrées et la police municipale est souvent sollicitée. Il n'existe pas d'aménagement pour régler ce problème même si des places de parking ont été créées. La verbalisation reste la seule solution. Pour information, une poche de stationnement supplémentaire sera créée.

Devant le boulodrome, l'alternance des véhicules est difficile. Les poches de stationnement ont permis de réduire considérablement la vitesse de circulation. Cet aménagement peut être bloquant aux heures de pointe, mais supprimer un emplacement en milieu de linéaire risque de ne rien régler car même s'il est interdit de se garer sur une « poche » sans aménagement en « dur » des véhicules y stationneront quand même, et le report en début de zone est même à craindre...

L'éclairage de la piste cyclable à côté du collège est prévu au fur et à mesure. Des fourreaux ont été posés dans le cadre des travaux de voirie afin de pouvoir à terme procéder à la mise en place de candélabres et ainsi éclairer ce cheminement.

Chemin du Loup / Renard : le sens unique n'est pas toujours respecté notamment pour les livraisons. Les applications d'itinéraires n'enregistrent pas les modifications temporaires. Suite à l'expérimentation et si pérennisation du sens unique, l'aménagement de Canto en voie de circulation unique conditionnera la partie du chemin du Loup pour accéder à chemin du Renard. Des travaux d'effacement de réseaux sont programmés chemin du Loup avec une réfection provi-

soire dans l'attente du projet définitif et des acquisitions en cours en 2022. Après validation de Mme OCHOA, le projet finalisé pourra être présenté en groupe de travail.

Le prolongement de la voie cyclable de Prilloumé et de la zone d'activités de Cugnaux, chemin de Tucaut pourra être soumis à étude si la demande est plus précise.

L'aménagement d'une piste cyclable route de St-Simon n'a pas été retenue pour des raisons de sécurité : pas assez de largeur pour sécuriser la circulation des vélos, circulation trop dense et pas assez d'emprise. Un itinéraire alternatif sera possible avec création d'un maillage sécurisé à travers St-Simon : La ramée/collège Guilhermy/chemin Basso-Combo/Liffard/cœur de St-Simon. Le trajet n'est pas linéaire mais il est sécurisé et permettra à terme de raccorder le cœur de quartier à l'école mais aussi au collège. Ce maillage sera opérationnel dès l'ouverture du collège.

La liaison Liffart/Eisenhower, en cours d'étude, permettra de relier les aménagements cyclables situés sur le chemin liffart et la rue Darboussier au boulevard Eisenhower. Sur la rue Réguelongue, faute d'emprise, il ne peut pas être créé d'aménagement spécifique mais la rue est en zone 30. Pour rappel, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, l'insertion des modes doux ne se fait que dans la limite de la sécurité.

Chemin de Basso-Combo : accessibilité piétons : à envisager en deux temps : entre l'église et Tucaut : une partie avec des trottoirs trop étroits, du bâti en pied et pas d'emprise ; et une partie où toutes les rues seront impactées en cas de changement : route d'Espagne, route de Seysses, route de St-Simon, chemin de Basso-Combo. Projet d'une étude à réaliser sur une situation complexe. Une concertation se fera également avec Tisséo.

Guilhermy : projet d'acquisition d'une salle associative en cours.

Étude de la possibilité de classer le parking en zone bleue. En cas de modification, la police municipale effectuera des contrôles.

Pour finir, toutes les demandes recensées lors des ateliers de circulations ont tout été prises en compte. Elles ont été traitées selon la priorité décidée lors des groupes de travail et seront présentées après étude à Mme OCHOA.

## **7) Questions diverses**

### Échanges:

Il n'est pas prévu de préempter le terrain de l'entreprise COUGNAUD en cas de vente. Mme OCHOA reste attentive sur ce terrain et a alerté les services pour que ce terrain reste en zone économique.

Mme OCHOA accompagne l'ouverture prochaine d'une épicerie à Guilhermy avec le service commerces et le promoteur.. Le commerce serait de type supérette, comme sur la place de l'Église.

La collectivité veut préempter le 17 rue Reguelongue dès sa mise en vente pour un parc public cœur de quartier St-Simon.

9 rue Simone Signoret : phase 2 de l'OAP Guilhermy : projet en cours.

Les terrains proches du collège appartiennent au Département. Pour d'éventuels projets d'infrastructures en direction des jeunes : se rapprocher du Département.

Bon taux de remplissage sur les logements à Guilhermy.

Demande sur 3 bâtiments V3J : bureaux et un parking Silo: dossier en cours d'instruction. Permis de construire déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2021 : PC21C0968. Avec pour objet la création de 3 bâtiments de bureaux et d'un parking SILO. Pétitionnaire : V3J Promotion. SDP : 12 987 m<sup>2</sup>.

Le taux de fréquentation de la mairie annexe en après-midi est trop faible pour envisager plus de permanences sur ces créneaux.

Un bilan de la fréquentation de la permanence de la police municipale le mercredi est prévu prochainement (au bout d'un an de fonctionnement).

Le projet de la fourrière est envisagé comme un parking annexe en réponse à la saturation de celle de l'avenue des États-Unis. Il s'agira de stocker des véhicules avec très peu de passages. Il permettra l'enlèvement prioritaire des véhicules ventouses du quartier. Groupe de travail prévu avec les riverains et les associations du quartier pour travailler sur la végétalisation du foncier pour diminuer l'impact. Lieu sécurisé : gardien et caméras prévus.

Le foncier du terrain est une zone mixte : économique et logements.

Il est possible d'associer les riverains de St-Simon au groupe de travail.

Une réunion publique d'informations est programmée le 09/02/2022 pour les riverains et le collectif « anti-fourrière ». Ce point a par ailleurs été ajouté à la commission de quartier de Lafourguette prévue le 16 février 2022.

Le parcours de santé à Guilhermy pourrait être pris en charge dans le cadre de l'enveloppe de quartier 2022 après validation par le bureau de quartier et mis en place cette année. Une réunion sur site avec la Direction des sports sera programmée pour finaliser le projet.

Le pôle étudiera la possibilité de limiter le chemin de Guilhermy à 30 km/h.

Mme OCHOA remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.